

Bruxelles, le 27 mai 2023
(OR. en)

9500/1/23
REV 1
OJ CONS 26
AGRI 257
PECHE 191

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE
CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
(**Agriculture** et pêche)
Bâtiment Europa, Bruxelles
30 mai 2023 (10:00)

VERSION RÉVISÉE N° 1 de l'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Format: 2+2 (+2 en salle d'écoute)

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation des points "A"

Liste des activités non législatives

9629/23

Délibérations législatives

(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

3. Règlement relatif aux emballages et aux déchets d'emballages:  9226/23
aspects liés à la sécurité des aliments et au gaspillage
alimentaire
Informations communiquées par la présidence
Échange de vues

Activités non législatives

4. Situation du marché, en particulier à la suite de l'invasion de l'Ukraine¹ 9647/23
Informations communiquées par la Commission et par les États membres
Échange de vues

Divers

5. a) Pratiques actuelles en matière de commercialisation des produits congelés [2] 9327/23
Informations communiquées par la délégation croate
- b) Cinquième conférence ministérielle UA-UE sur l'agriculture (Rome, 30 juin 2023) 9666/23
Informations communiquées par la Commission
- c) Outils de gestion des crises: nécessité de soutenir les agriculteurs de l'UE à court, moyen et long terme 9645/23
Informations communiquées par la délégation croate
- d) Conditions climatiques défavorables dans plusieurs pays européens au cours de l'année hydrologique 2022/2023 [2] 9693/23
Informations communiquées par la délégation portugaise, au nom des délégations française, italienne, portugaise et espagnole
- e) Négociations relatives à un ALE entre l'UE et l'Australie: récents développements concernant l'accès au marché pour les produits agricoles 9679/23
Informations communiquées par la présidence



Première lecture



Sur la base d'une proposition de la Commission



Débat public proposé par la présidence (article 8, paragraphe 2, du règlement intérieur du Conseil)

¹ **En présence du ministre ukrainien de la politique agricole et de l'alimentation, sous réserve de l'accord du Conseil.**